DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 19 avril 2023

04.2023-16	**Compétence : Famille** **OBJET : Demande de subvention de fonctionnement 2023 pour le LAEP auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) comme un lieu d'accueil itinérant ouvert aux familles et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans,

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles, participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur parentalité avec pour objectifs :

- accompagner et valoriser les rôles et les compétences des parents,
- les accompagner dans l'élaboration de repères quant aux différentes phases de développement de leur enfant,
- permettre l'expression des parents sur leur vécu et celui de leur enfant,
- faciliter l'intégration des familles dans le tissu local et parfois rompre l'isolement,
- préparer la séparation parent-enfant et favoriser l'autonomie de l'enfant,
- faciliter la socialisation du jeune enfant,
- prévenir les situations de négligence ou de violence.

Considérant la volonté du département de Loire-Atlantique de soutenir les partenaires dans le développement d'une offre de services aux familles au travers de lieux d'accueil parents enfants pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges,

Considérant l'intérêt pour Clisson Sèvre et Maine Agglo de solliciter, au titre de l'année 2023, une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique, pour le fonctionnement du LAEP,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention auprès du département de Loire-Atlantique pour un montant prévisionnel de 6 200 € (six mille deux cent euros) pour le fonctionnement du LAEP de Clisson Sèvre et Maine agglo, au titre de l'année 2023.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance,

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Tr

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230424-6-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-04-2023
Publication le : 24-04-2023

Publication sur le site internet le : 24/04/2023